

**CONSEIL D'ECOLE
ECOLE MATERNELLE THIERRY PAUTES
JACOU
Le 14 octobre 2014**

Personnes Présentes

Equipe enseignante

- Mme Sylvie Covin
- Mme Florence Ginoulhac
- Mme Véronique Lelièvre
- Mme Elisabeth Loeuillet
- Mme Céline Chaptal
- Mme Nathalie Berger
- Mme Diana Ambrosio
- Mme Fabienne Ato
- Mme Sabine Sarrasin

Equipe municipale

- Mme Sabine Perrier-Bonnet (élue, adjointe aux écoles)
- Mme Emilie Ribet-Narich (responsable ALP, TAP)
- Mr Florian Rochette (Directeur Général des Services)

Représentants FCPE

- Mme Séverine Lamagnère
- Mme Florence Niay Gabet
- Mme Alexandra Macé
- Mme Marie Thibault
- Mme Gwennola Pierre
- Mme Julie Bayle-Gramajo
- Mme Sylvie Heinimann-Luna
- Mme Nathalie Delprat
- M. Gaël Cusenier
- M. Brice Favre
- M. Richard Ducros
- M. Guillaume Vargas
- M. Pierre-Emmanuel Ode

(9 titulaires et 5 nouveaux parents suppléants ayant souhaité assister au CE sans prendre part aux votes)

Préambule

Les 9 postes des représentants des parents d'élèves sont revenus à la FCPE qui a été élue avec 62 % de voix pour.

1. Rentrée 2014/2015

- **9e classe**

Mise en place rapide, gestion correcte des enfants. Le matériel arrive au fur et à mesure. Le budget a été prévu par la municipalité

- **Nouvelles affectations de Personnel**

Diana Ambrosio : nommée à titre définitif

Fabienne Ato : enseignante PES (Professeur des Écoles Stagiaire) nommée à titre provisoire

Valérie Michel : nommé à titre provisoire sur la 9^e classe, en congé maladie pour plusieurs semaines, remplacée par Richard Sudre jusqu'à la Toussaint

Nathalie Berger : enseignante remplaçante de Mme Cabanne, en congé maternité (retour prévu fin janvier)

Céline Chaptal : 3^e année en tant que remplaçante de Mme Sadis

Sabine Sarrasin : couvre le ¼ de décharge de Mme Loeuillet

Graziella Bellach : nouvelle ATSEM, recrutée pour la 9e classe.

ALP/TAP : il y a une vingtaine d'animateurs.

- **Effectifs**

Il y a actuellement 245 enfants : il y a eu 2 arrivées depuis la rentrée

	PS	MS	GS	Total
Diana Ambrosio	27			27
Elisabeth Loeuillet	28			28
Sylvie Covin	10	17		27
Véronique Lelièvre	10	17		27
Valérie Michel	10	17		27
Florence Ginoulhac	6	21		27
Véronique Cabanne (Nathalie Berger)		8	19	27
Fabienne Ato			27	27
Céline Chaptal			28	28
Total	91	80	74	245

Le choix des classes double-niveau est délibéré : cela permettra d'absorber au mieux les nouveaux élèves en cours d'année.

Mme Perrier-Bonnet indique que 2 inscriptions en maternelle ont été faites en mairie par de futurs occupants des logements sociaux de la Draye. Ces logements seront livrés fin octobre.

2. Règlement intérieur

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

Mme Loeuillet rappelle les différents numéros de téléphone de l'école et insiste sur leur utilisation bien spécifique :

- Téléphone fixe : à utiliser pour le courant et pour laisser un message : 04 67 55 89 12
- Téléphone portable : 06 69 65 56 62 à n'utiliser qu'en cas d'urgence : Mme Loeuillet l'a constamment avec elle (y compris en classe)
- Téléphone ALP -TAP : à utiliser pour joindre ces services. 04 67 55 80 91 ou 06 08 62 41 42

Mme Loeuillet insiste sur le fait que les parents doivent utiliser chaque n° à bon escient.

3. Projets des enseignants

Le projet Danse est terminé après 4 ans d'existence. Il sera remplacé par un Projet Arts Plastiques.

- **Projet sciences et environnement à Restinclières**

Les MS et GS iront passer 1 journée à Restinclières, en hiver, répartis sur le 5 février, 6 février et 10 mars 2015.

- **'Bus d'éveil'**

Les PS utiliseront les 'bus d'éveil' fournis gratuitement par l'Inspection Académique. L'école a droit à trois ½ journées/an

Mme Loeuillet emmènera ses élèves pour une visite guidée à l'aquarium Mare Nostrum le mercredi 17 décembre.

Les autres enseignantes n'ont pas encore choisi.

- **Piscine**

Les GS iront à la piscine de Jacou aux dates suivantes : Mmes Chaptal et Ato du 23 janvier au 10 avril 2015.

Mme Cabanne du 30 avril au 24 juin 2015

- **Projet Arts Plastiques en construction**

L'équipe enseignante souhaite organiser l'intervention d'une artiste plasticienne qui travaille avec la matière : Christine Fayon. Une liste de matériel de récupération serait donnée aux parents et servirait de base à ce travail.

Mme Fayon, qui habite à 150 km de Montpellier, viendrait 2 jours par semaine et animerait les ateliers pour les 9 classes. La salle de motricité serait transformée en atelier d'arts plastiques pour l'occasion.

Il y aurait 5 ou 6 séances par classe. Le tarif pour 5 semaines est de 2.850 € (45 € / heure + 0,30 €/km), plus 100 € de petit matériel. Le budget périscolaire étant de 2.000 €, Mme Loeuillet demande à Mme Perrier-Bonnet si la mairie peut allouer 900 € pour permettre le financement de l'activité dans sa totalité. Mme Perrier-Bonnet estime que cela sera possible, car l'équipe municipale est attentive aux besoins des écoles et l'activité proposée concerne tous les enfants de l'école.

- **Tennis**

L'activité tennis n'a pas encore été organisée mais pourrait se faire avec les GS (financement avec la coopérative scolaire)

- **Chorale**

Mmes Lelièvre et Ginoulhac continueront d'animer la chorale pour les GS, à raison d'une séance par semaine, à partir de la rentrée de novembre. Pendant ce temps, leurs élèves sont avec les enseignantes de GS.

4. PPMS

- **Journée en alerte rouge : lundi 29 septembre 2014**

Mme Loeuillet précise que c'est la première fois qu'elle se retrouve dans cette situation.

Elle déplore le manque d'informations en amont de la crise : les informations ont manqué, autant du côté de l'Inspection Académique que de celui de la Mairie.

Mme Loeuillet déplore également la transmission d'information déficiente le lundi 29 septembre : mail de l'IA à 15h51, le département de l'Hérault est en alerte rouge, consignes de prudence et confinement, juste avant la sortie des classes, sachant que les enseignants sont avec leurs élèves et pas devant leur ordinateur !

Mme Loeuillet a fait signer des décharges pendant l'alerte orange, puis a utilisé les fiches 'Alerte rouge' pour savoir quels adultes étaient autorisés à venir chercher les enfants.

À 16h15, les enfants sont passés sous la responsabilité des animateurs municipaux et les enseignantes sont parties. Mme Loeuillet est partie vers 20h30, alors que Mme Ribet-Narich gardait le dernier enfant dont le père était sur le point d'arriver.

Pour Mme Loeuillet, la priorité est que les enfants soient en sécurité.

Les parents d'élèves reconnaissent que la situation a été bien gérée dans le feu de l'action.

Cependant, ils rappellent les textes en vigueur concernant les cas d'alerte rouge et s'interrogent sur la mise en place de la transition Education Nationale - fonctionnaires municipaux, alors que l'alerte rouge a été déclarée

pendant le temps scolaire, ainsi que sur la responsabilité de l'encadrement en cas d'accident après le départ de l'école.

Les fonctionnaires territoriaux devaient-ils utiliser les fiches d'alerte rouge Education Nationale ?

M. Rochette rappelle qu'il y a certes une procédure en cas d'alerte rouge, mais qu'il faut aussi garder à l'esprit les objectifs et faire preuve de pragmatisme.

L'alerte rouge s'est déclarée pendant le temps scolaire, mais la municipalité a préféré faire la transition de responsabilité de l'équipe enseignante vers les animateurs, car le taux d'encadrement était supérieur et les personnels formés.

M. Rochette rappelle également que le confinement n'est pas automatique. Les conditions climatiques s'améliorant en fin d'après-midi et les voies de communication étant praticables, le choix a été fait de laisser partir les enfants avec leurs parents.

Les installations ont bien fonctionné. En revanche, la partie transmission d'information auprès des parents (et des habitants en général) n'a pas été une réussite. La priorité doit être mise sur l'organisation.

- **Journée en alerte rouge : mardi 30 septembre**

L'Inspection Académique a envoyé un email à 20h47 sur la messagerie interne indiquant que « l'accueil sera assuré par toutes les écoles non fermées par les mairies ». Trop tard pour être lu le lundi.

Mme Loeuillet est informée à 07h00 le mardi matin par Mme Perrier-Bonnet de la fermeture de l'école. Elle prévient l'équipe enseignante ainsi que les ATSEM car personne ne les a prévenues au niveau de la mairie.

Mme Ribet-Narich vient poser un panneau d'information vers 07h30, puis reste pour informer les parents qui se présentent.

À 09h30, la mairie prend la décision de rouvrir les écoles, après avoir fait vérifier l'état des bâtiments par les services techniques municipaux.

Mme Ribet-Narich appelle Mme Loeuillet qui vient aussitôt, mais choisit de ne faire revenir l'équipe enseignante que pour 14h00. Les 2 directrices accueillent une douzaine d'enfants présents, avec un questionnement sur ce temps d'accueil : était-il municipal ou scolaire ?

M. Biau, inspecteur de circonscription, a depuis envoyé des consignes pratiques à destination des enseignants dans ce cas de figure.

Les parents d'élèves comprennent la décision de la mairie de fermer les écoles mardi matin, mais regrettent le manque d'information de la part de la mairie, qui a empêché des parents de s'organiser convenablement.

Le site internet de la ville de Jacou aurait dû relayer les informations au fur et à mesure.

- **½ journée banalisée du mardi 7 octobre**

Mme Loeuillet rappelle que cette ½ journée a été imposée par le rectorat, sans concertation. Cette ½ journée banalisée n'était pas prévue, ni souhaitée par l'équipe enseignante, même si le travail réalisé sur les nouveaux programmes s'est avéré très intéressant pour les enseignantes. Mme Loeuillet indique qu'il n'y a eu aucune prise à partie des enseignantes par les parents. La FCPE rappelle son opposition et son incompréhension quant à cette ½ journée banalisée et reprend la motion de la FCPE34 :

« Les écoles et collèges de l'Hérault ont été destinataires du courrier de Mme Le Recteur annonçant la banalisation de l'après-midi du mardi 7 octobre pour organiser les consultations « Programmes maternelle » et « projet de socle commun ». La FCPE regrette au même titre qu'un des syndicats d'enseignants et un des syndicats des chefs d'établissements, que cette demi-journée soit amputée sur une journée de classe. Les parents seront les premières victimes de ce désagrément, ainsi que les communes et les établissements scolaires, ne pouvant organiser la prise en charge des enfants. Nous demandons expressément au Rectorat de ne pas désorganiser la journée du mardi et de libérer un ou des mercredis après-midi compensés soit sur les demi-journées du pont de l'Ascension, soit sur la journée de solidarité. »

Mme Perrier-Bonnet souligne que la municipalité a souhaité ne pas pénaliser les parents et a donc mis en place un accueil avec les animateurs, même si cela a un coût. Elle rappelle le courrier de M. Calvat, distribué dans les cahiers de liaison, qui s'est plaint au rectorat. 102 enfants sont restés à l'école le mardi après-midi.

5. ALP, TAP, Cantine

Intervention de Mme Émilie Ribet-Narich

• Personnels

Il y a une vingtaine d'animateurs pour l'ALP (matin et soir), le TAP et la cantine.

Il y a un grand trombinoscope près de la salle de danse (en bas), qui n'est visible que par les parents qui ont besoin de l'ALP : pour que tous les parents puissent connaître les animateurs, un second trombinoscope, plus petit, sera installé à l'entrée principale de l'école.

• Organisation

Avec l'ouverture de la 9e classe, l'ALP a « perdu » son local. L'ALP s'est donc installée dans la salle de danse, qu'elle partage avec les enseignantes. Cette salle permet d'avoir une bonne vue sur la cour; il y a aussi des toilettes juste à côté.

• ALP matin

Il y a ± 50 enfants, ce qui est plus que les années précédentes, avec 6 animateurs + Émilie.

Le petit portail est ouvert jusqu'à 8:40, ce qui laisse le temps de remonter les enfants dans leurs classes pour 8:45.

Les parents déposent leurs enfants, puis montent seuls accrocher les manteaux, sacs... au porte-manteau puis ressortent en passant par l'extérieur. Les animateurs de l'ALP peuvent récupérer les cahiers, lettres etc... à destination des enseignantes.

• ALP Soir

Il y a ± 55 enfants, avec 6 animateurs (dont Marion).

À 17h15, le grand portail ferme et la facturation de l'ALP est enclenchée.

De 17h00 à 17h30, il y a deux points d'accueil selon l'âge des enfants: salle de motricité / salle de danse

À partir de 17h30, les enfants choisissent eux-mêmes leur activité : salle de motricité / salle de danse / bibliothèque / cour.

Les animateurs disposent de talkie-walkie qui leurs permettent de communiquer et de trouver un enfant facilement (cela rassure les parents).

• Cantine

Il y a ± 160-170 enfants qui mangent à la cantine, avec 20 animateurs.

Il n'y a qu'un seul service par tranche d'âge.

- PS 55 enfants 6 animateurs

Les PS sortent de classe et vont directement aux toilettes avant de manger à midi.

- MS 55-60 enfants 7 animateurs

Les MS jouent entre 12h00 et 12h20 et passent à table à 12h20. Chaque jour, un animateur propose une activité.

- GS 55-60 enfants 7 animateurs

Les GS vont manger à l'école élémentaire Condorcet. Les jours de pluies, il est recommandé d'apporter un ciré et des bottes et de les déposer au porte-manteau. Exceptionnellement, en cas de très grosses pluies, il est possible de demander la livraison des repas à l'école maternelle.

Chaque jour, entre le plat et le dessert, il y a un chant ou un jeu. Les différentes activités proposées à leur retour à la maternelle leur sont expliquées pendant le repas, afin de leur permettre de choisir sur le trajet retour.

Suite à des remarques, l'année dernière, sur la quantité de nourriture insuffisante proposée aux GS, le message a été passé. Il n'y a pas de soucis depuis la rentrée.

• TAP

Les TAP sont assurés par les ATSEM avec 10 animateurs (il y a 1 animateur 'joker' qui peut remplacer un absent ou prendre en charge un enfant qui s'est fait mal, par exemple).

Les activités des TAP ne sont pas annoncées à l'avance : chaque animateur choisit l'activité selon l'état des enfants ou ce qu'ils ont fait dans la journée. Les enfants peuvent choisir entre l'activité proposée par l'animateur ou (souvent) un coin lecture avec l'ATSEM.

L'animateur indique l'activité effectuée sur un panneau à l'entrée de la classe avant 17h00.

Les PS et MS commencent par aller aux toilettes et goûter avant de faire les activités.

Les GS commencent par l'activité et terminent par le goûter (pour ne pas avoir tous les enfants en même temps aux toilettes, ce qui fait perdre beaucoup de temps).

- **Portail Famille : nouveau logiciel**

Le nouveau logiciel permet des fonctionnalités qui n'étaient pas possibles l'année dernière.

Les réservations sont plus aisées, le décompte des prestations est plus clair : il est possible d'annuler ou de rajouter une prestation le jour même. Le service est accessible à la mairie pour les parents qui ne disposent pas d'ordinateur et/ou d'accès à Internet.

La facture est éditée pour chaque mois écoulé au début du mois suivant (le 2 ou le 3).

Selon les nouvelles normes SEPA, le virement ne peut avoir lieu moins de 14 jours après l'édition de la facture.

6. Suivi des élèves en difficulté

- **Aide Personnalisée Complémentaire**

La mise en place de soutien au sein de la classe est déterminante mais s'avère parfois insuffisante. Les enfants dont les besoins ont été identifiés sont regroupés par petits groupes de 4 élèves maximum, avec un entretien préalable avec les parents et leur accord ; 3 séances par semaine de 13h30 à 13h50 sont prévues pour ce temps d'aide personnalisée.

- **Composition et intervention du RASED**

Depuis plusieurs années, il n'y a plus de RASED complet : il n'y a plus de Maître E sur Jacou. La psychologue scolaire reste seule sur ce secteur. Depuis l'année dernière Mme Hélène Castany-Owhadi, maître E rattachée à l'école Jean Moulin de Castelnau le Lez, se déplace sur les 2 écoles de Jacou une fois par semaine afin d'aider au mieux. Elle s'occupera des élèves de GS à partir de janvier, si besoin.

La démarche mise en place à la maternelle est la suivante : aide au sein de la classe tout d'abord, puis mise en place de l'APC et enfin appel au maître E si besoin. Mme Castany a une formation particulière sur l'enseignement du langage et apporte beaucoup à l'équipe enseignante. Son travail de prévention est important à la maternelle.

7. Points divers

- **Partage des espaces avec le périscolaire et besoins en informatique**

Avec l'ouverture de la 9 classe, l'ALP ne dispose plus d'une pièce à elle. C'est donc la salle des professeurs qui est utilisée à la fois par les enseignantes et par le périscolaire. Cela commence à être difficile à vivre au quotidien, car cette salle est petite.

Par ailleurs, le PC de la salle des professeurs étant tombé en panne, il a été remplacé par celui de la bibliothèque. Il n'y a donc qu'un seul PC en commun dans l'école.

Mme Perrier-Bonnet, qui n'avait pas été mise au courant de cette panne, s'engage à remplacer le PC de la bibliothèque pour qu'il y ait au moins deux PC reliés à internet en commun dans l'école.

Les enseignantes rappellent aussi qu'il leur a été promis un PC par classe, avec accès à internet et au réseau local (imprimante...).

Mme Perrier-Bonnet le reconnaît, mais explique le retard par le fait qu'il faut créer un réseau local dans l'école, que le débit Internet y est très faible et qu'il faut régler cette situation avant d'installer des PC.

- **Travaux et malfaçons de la nouvelle salle de danse (occupé aussi par l'ALP)**

Mme Loeuillet nous informe des malfaçons apparues dans le sol de la salle de danse. Le revêtement de sol gondole car il y a des remontées d'humidité : il faut en trouver la source. Une expertise, mandatée par une entreprise, a eu lieu le vendredi 3 octobre.

Affaire en cours de traitement.

- **Coopérative scolaire**

L'Assemblée Générale aura lieu le 17 novembre à 18h00.

Tout le monde s'accorde pour reconnaître qu'il faut rendre la coopérative plus visible, car elle apporte une aide positive pour les apprentissages des élèves.

Les parents membres remettront à Mme Loeuillet une fiche d'information qui sera distribuée dans les cahiers de liaison.

- **Coordonnées de contact dans Base Elèves**

La FCPE souhaite pouvoir recueillir les emails des parents pour leur transmettre des informations importantes.

Mme Perrier-Bonnet pense également que la municipalité pourrait utiliser ces emails pour faire passer des informations importantes (par exemple, une fermeture exceptionnelle d'école, comme lors de l'alerte rouge d'octobre).

Pour que ces données soient extraites de Base Élèves, il faut que les parents l'aient expressément autorisé.

Mme Loeuillet propose de refaire passer une fiche de renseignements aux parents pour leur demander s'ils acceptent que leur email soit transmis à la FCPE ou à la municipalité.

Il faudra ensuite obtenir la procédure d'extraction des emails de Base Élèves (le collège de Jacou sait comment faire).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.